

Dossier Spécial - Protocole de Londres

Soumis par Philippe Ocirk
17-09-2007
Dernière mise à jour : 01-10-2008

Update 1.10.2008: La France a ratifié le Protocole de Londres et il est entré en vigueur le 1.05.2008.

Le Protocole de Londres est une initiative législative visant à réduire les exigences de traduction du brevet européen pour en diminuer le coût d'obtention. (lire le résumé sur le Protocole)

La France, par le souhait du Gouvernement, s'apprête à ratifier le protocole, malgré les mises en garde des professionnels du droit des brevets, et des traducteurs.

La ratification du Protocole de Londres ne va pas faire augmenter le nombre de dépôts de brevets européens d'origine française.

Lire les divers articles sur le sujet publiés sur reflexe-pi.fr

-
- Protocole: dernières clarifications avant le Sénat

- Ah bon, il faudra encore traduire malgré l'Accord de Londres ?
- Stupéfiant !
- PME Menacées

- agitation autour du protocole de Londres
- cadeau aux entreprises ... étrangères !
- protocole de dupes !?
- projet de loi no. 151 visant la ratification du protocole

L'avis de reflexe-pi dans la presse:

- l'Usine Nouvelle No. 3071 du 4 octobre 2007
- Républicain Lorrain du 26 septembre
- tribune consacrée au sujet sur rue89.com

Visiter également:

- la vérité sur le protocole de Londres
- mise en garde de la CNCPI (avec les articles du Monde)
- la pétition contre le Protocole

- le site de l'adif (association pour le droit à l'information en français)

(c) 2007, reflexe-pi.fr - actualité pi en lorraine